



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE

Séance n°7 du 22 juillet 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Doisneau-Lamy, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Chantal JOUFLINEAU, Guillaume BELOUARD, Danièle GODET, Mathieu FRÉMONT, Jacky LEPAGE, Christian BLAISE.

Excusés : Séverine DERVAL, Olivier DERSOIR, Adrien JONCHERAY, Christophe BOIS, Samuel HOUILLOT, Cédric RIVRON.

Secrétaire de séance : Chantal JOUFLINEAU.

APPROBATION DU PV DU 17 JUIN 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 17/06/2021.

DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

⇒ Proposition d'achat de la propriété située 11 rue de la Gare.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

I. MODIFICATION CONVENTION TOUS EN SELLE

La commission « Animation » a rencontré l'association Tous en Selle en mai et juin dernier afin d'effectuer un point sur les projets et les attentes de chacune des deux structures.

Pour rappel, l'association a été créée en 2009 et a pour vocation de :

- Créer des liens entre les associations communales par des échanges, des animations communes tout en gardant beaucoup de simplicité dans les objectifs
- Etablir un réseau lors des manifestations pour communiquer entre nous.
- Permettre un accès aux structures communales pour les personnes ne faisant partie d'aucune association sportive communale
- Promouvoir la culture par l'organisation de 2 ou 3 spectacles ou résidences dans l'année à la salle socioculturelle de l'Orion.

Aujourd'hui, les protagonistes de l'époque ont changé et la convention qui lie la commune à l'association doit subir quelques modifications, telles que la prise en charge par Tous en Selle des charges de fonctionnement de la salle de l'Orion.

Après lecture de la nouvelle convention, le Conseil Municipal, avec 6 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, décide :

- **D'approuver la modification** de la convention de partenariat entre l'association Tous en Selle et la commune.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention.

II. CONVENTION SOCLE NUMERIQUE

Dans le cadre du plan de relance, la commune de La Selle-Craonnaise a déposé, fin mars, un dossier de demande de subvention concernant le volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement dans les écoles élémentaires. Cet appel à projets nommé « Socle Numérique des Ecoles Élémentaires » vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques
- Les services et ressources numériques
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Ainsi, parmi les 7182 dossiers déposés, celui de la commune de La Selle-Craonnaise a été retenu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne :

- **L'autorisation de signer** en ligne la convention de financement ;

- **L'autorisation d'engager l'opération** de recherche d'un distributeur de matériels informatiques et ses services annexes de ressources et mise en service ;
- **L'autorisation de signer** tous les autres documents nécessaires à la mise en application de ce projet.

III. VENTE TERRAIN A LA CUMA SELLOISE

La commune est propriétaire d'un terrain déclaré en « zone d'activités artisanales », cadastré ZM 25, d'une surface de 6 378 m².

Après plusieurs rencontres et discussions avec la Cuma Selloise, cette dernière a transmis une demande écrite à la Mairie sollicitant l'achat de l'ensemble de la parcelle pour un montant de 1 € du mètre carré.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- **D'accepter la proposition** de la Cuma Selloise pour l'achat de la parcelle cadastrée ZM 25 d'une surface de 6 378 m², pour 1€ du mètre carré ;
- **De convenir** que tous les frais liés à cette vente (ex : notaire ou géomètre) seront à la charge de l'acheteur ;
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer** tous les actes administratifs et notariés, liés à cette vente.

IV. PROPOSITION D'ACHAT DU 11 RUE DE LA GARE

Vu le nouveau bornage de la propriété située au 11 rue de la Gare, portant la surface à 698 m² ;

Vu l'autorisation de vente de ce bien, par délibération du 19/05/2021 ;

Vu la délégation de vente à un notaire et/ou un agent immobilier le 19/05/2021 ;

Vu la proposition d'achat présentée ;

Les membres du Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 1 abstention, décident :

- **D'accepter la proposition d'achat** de Mme RIOUX Fulvia, domiciliée à Bain de Bretagne (35) pour un montant net de 36 100 €, revenant à la commune, concernant la propriété située 11 rue de la Gare, cadastrée H82a de 698 m² ;
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer** tous les documents nécessaires à la vente de la propriété située 11 rue de la Gare, auprès de l'agence immobilière SAFTI qui a conclu la vente et de Maître Ménard, notaire à Craon (53400).
- **De rappeler** que les frais supplémentaires, de l'agent immobilier et du notaire, sont à la charge de l'acheteur ;

V. TARIFS CANTINE/GARDERIE 2021-2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Modifier les tarifs de la cantine** comme ci-dessous :
 - o Repas adulte : 7,00 €
 - o Repas enfant en classe élémentaire (CP à CM2) : 3,50 €
 - o Repas enfant en classe maternelle : 3,10 €
 - o Repas 3ème enfant et plus : 3,10 €
 - o Majoration si présent mais repas pas réservé : 0,50 € en plus du prix du repas
 - o Facturation du repas si réservé mais pas présent (sauf si parti suite maladie ou accident).
- **Maintenir les tarifs de la garderie**, par tranche, ci-dessous :
 - o **Matin :**
 - 7h15-9h00 2,85 €
 - 7h30-9h00 2,45 €
 - 8h00-9h00 2,00 €
 - 8h30-9h00 1,00 €
 - o **Après-midi :**
 - 16h30-17h00 0,70 €
 - 16h30-17h30 2,70 €
 - 16h30-18h00 3,20 €
 - 16h30-18h30 3,70 €
 - o Majoration si présent mais pas réservé : 0,50 €
 - o Facturation si réservé mais pas présent (sauf si parti suite maladie ou accident).
 - o Garderie pour utilisateurs transport scolaire : Gratuit
 - o Retard au-delà de 5 minutes : 2 € par famille.

Pour information, la garderie est en cours d'agrément par les services du Département. Cet agrément engage la commune dans un protocole plus strict en matière d'encadrement et de pédagogie pour les enfants. Il permet également à la collectivité d'obtenir des aides de la CAF par la signature d'une Convention Territoriale Globale. En contrepartie, la commune doit adopter une politique tarifaire en fonction des coefficients familiaux des ménages. Les tarifs seront donc peut-être revus en cours d'année scolaire.

VI. SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

Le Maire informe l'assemblée que, compte tenu de la fermeture d'une classe de l'école en 2017 et de la diminution continue des effectifs chaque année, il convient de modifier la durée hebdomadaire de temps de travail de l'emploi d'adjoint technique. Cette modification du temps de travail étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984, de supprimer le poste correspondant dont la durée du temps de travail est de 35h/35ème et de créer simultanément un nouveau poste à 28h/35ème à compter du 1^{er} septembre 2021.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20/03/1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 18 juin 2021,

Vu le tableau des emplois (en annexe),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de supprimer un poste** d'adjoint technique à 35h pour **créer un poste** au grade d'adjoint technique à 28h, à compter du 01/09/2021, ayant pour mission principale l'entretien des bâtiments communaux et la surveillance des enfants aux services périscolaires.
- **de modifier le tableau des emplois** tel que présenté en annexe.

V. MODIFICATION DE POSTE

Monsieur le Maire signale que la baisse des effectifs au sein de l'école impacte les services périscolaires et notamment le temps méridien. Ainsi, le poste d'adjoint technique au service de restauration scolaire est modifié et passe de 21h par semaine à 20h par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de modifier le temps de travail du poste** d'adjoint technique, à temps non-complet, en charge du restaurant scolaire et de le porter de 21h hebdomadaire à 20h, à compter du 01/09/2021.
- **de modifier le tableau des emplois** tel que présenté en annexe.

VII. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCPC ET DU CIAS

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2021 approuvant le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2020 au maire, en date du 25 juin 2021,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2020 aux conseillers municipaux, en date du 16 juillet 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Prendre acte du rapport d'activité 2020** de la Communauté de Communes du Pays de Craon ainsi que du Centre Intercommunal d'Action Social,
- **Emettre un avis favorable.**

VIII. RAPPORT DES COMMISSIONS

S
·
B
E
L
L
A
N
G
E
R

- **Commission Scolaire et Périscolaire**
 - Réunion du Conseil d'école le 22/06 : demande de soutien scolaire ou aide aux devoirs pour une quinzaine d'enfants à la rentrée
 - Réunion du personnel périscolaire le 28/06.
 - Une sortie pique-nique à la Rincerie a eu lieu le 06/07. Répétition à l'Orion le matin avant d'aller au pique-nique.
 - Spectacle de l'école le 06/07 à 20h à l'Orion : une belle réussite.
 - Rangement des écoles les 8 et 9 juillet. Avec le service technique et les jeunes d'argent de poche.
- **Commission Affaires sociales**
 - Argent de poche : chantiers démarrés le 1^{er} juillet et terminés le 20 juillet. Bilan réalisé le 23/07 avec les bénévoles.
 - Réflexions pour repas du CCAS du 24/10 à l'Orion, le restaurant scolaire ayant un accès limité pour les personnes à mobilité réduite, pendant les travaux.

L.
M
O
A
L
/
J.
J
U
G
É

- **Commission Bâtiments**
 - Nouvelle école :
 - Réunions de chantier du 22 juillet : des problèmes avec l'entreprise de gros œuvre concernant les délais et la sécurité sur le chantier.
 - Rdv avec l'électricien et MCT concernant l'informatique de l'école, le 12/07.
 - Commerce :
 - ◆ Travaux couverture terrasse : démarrage difficile car manque fournitures mais prévision pour novembre.
 - ◆ Aménagement intérieur de la terrasse à suivre.
 - Orion :
 - Tour complet des lieux effectué avec la commission : compte-rendu.

C
·
J
O
U
F
F
L
I
N
E
A
U

- **Commission Espaces verts :**
 - Aire de jeux : Jeux posés. Contrôle le 15/07.
 - Pas mal d'espaces verts entretenus par Argent de Poche.
- **Commission Voiries/Urbanisme/... :**
 - N° de voie : Pour le reste, proposition de distribution par secteur entre les agents et les élus.
 - Problème eaux pluviales à La Crue en cours d'étude avec le Conseil Départemental.
 - Route du Ponceau : travaux terminés. Les utilisateurs allant au Ponceau sont ravis.
 - Rdv le 13/07 pour point à temps dans le bourg. Devis de Pigeon de 3278,88 € ttc.
 - Territoire Energie 53 nous demande notre programme détaillé des travaux de 2022, avant le 15/11/2021. La rue Monseigneur Grimault et la rue des Etangs seront proposées dans le cadre de l'enfouissement des réseaux mais pour des travaux fin 2022/début 2023.
 - Une étude est à prévoir contre les inondations du bas du bourg.
 - Demande d'entretien voirie Les Féages. Deux accès existent, un créé par la commune dans le cadre du remembrement mais jamais utilisé par les propriétaires du lieudit situé à l'extrémité et donc envahi par la végétation et un chemin privé entretenu par le propriétaire jusqu'à son décès. Aujourd'hui, ses enfants souhaitent régularisés cette situation.

- **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**
- Opération « Nettoie ta commune » avec classe de Marion le 05/07 : 8 kg de déchets et une commune considérée comme propre par les enfants et les résidents de St Amadour.
 - Concours de pêche du 10/07 : 27 enfants inscrits dont 23 de la commune. Une médaille offerte à tous et une coupe aux 3 premiers. Une belle réussite selon Paul Janneau, Président de l'association de pêche de l'Etang du Lavoir.
 - Le site Internet de la commune est actuellement hébergé par l'AMF, via l'association ICP. Depuis le 01/01/2021, l'association a été reprise par le Syndicat mixte régional e-Collectivités. Pour continuer à utiliser les services du site Internet, la commune doit adhérer au syndicat par délibération, dans le courant du dernier trimestre 2021.
 - Remises des lots pour l'opération « Maisons fleuries » : le 10/09 à 19h.
 - Réunion des associations communales le 04/10/2021.
 - Préparations des décorations du bourg pour Noël les 06/11, 20/11 et 04/12.
- **Commission Finances/Vie économique**
- Prochaine commission en octobre.

IX. **DIVERS**

⇒ Prochain conseil municipal le jeudi 26 août à 20h30.

Fin de séance à 23h20

Joseph JUGÉ	Séverine DERVAL (Excusée)	Sylvie BELLANGER
Lionel MOAL	Chantal JOUFFLINEAU	Samuel HOUILLOT (Excusé)
Adrien JONCHERAY (Excusé)	Mathieu FRÉMONT	Danièle GODET
Jacky LEPAGE	Guillaume BELOUARD	Christian BLAISE
Olivier DERSOIR (Excusé)	Cédric RIVRON (Excusé)	Christophe BOIS (Excusé)